

8.23. Statuts de la Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme.

Article premier:

Il est créé sous le nom de Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme (L.V.F.) Une association de volontaires désireux de participer à la lutte contre le bolchevisme. L'association comprend des membres fondateurs, des membres titulaires et des adhérents. Elle a son siège à Paris, 19, rue Saint Georges. Ce siège pourra être transféré par simple décision du Comité central.

Article II:

L'association a pour but:

1- D'organiser le recrutement des légionnaires de tous grades, en vue d'alimenter les unités spéciales prenant part à la lutte sur le front de l'Est [...]

4- ne peuvent être admis comme membres de la L.V.F à l'exclusion des juifs et des personnes non considérées comme juives mais qui ont dans leur ascendants des grands-parents juifs, que les personnes remplissant les conditions prévues par la réglementation intérieure.[...]